

Informations municipales - Mai 2020

Nouvelle composition de l'équipe municipale

L'installation du nouveau Conseil municipal de Retzwiller a eu lieu, samedi 23 mai à la salle polyvalente. Cette séance a vu la réélection de **Franck GRANDGIRARD** à la fonction de Maire et l'élection de trois Adjointes au Maire : **1^{er} Adjoint : Alain MOHN** ; **2^{ème} Adjoint : Pierre-François BITSCH** et **3^{ème} Adjointe : Martine MEILLER**.



Benjamin FRIEDRICH

Franck GRANDGIRARD

Anthony FREY

Pierre-François BITSCH

Frédéric KNOPF

Alain MOHN

Menderes UNLU

Maximilien VOUILIER

Valérie PROUST

Martine MEILLER

Laure FINK

Agnès VALENTIN

Annick RIEKER

Philippe RITTER

Camille KAYSER

Mot du maire

Chers habitants de Retzwiller,

Nous vivons une période bien particulière ! la crise sanitaire étant venue chambouler cette séance d'installation.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous venez d'exprimer à mon égard, en me confiant la responsabilité des affaires communales, pour les six prochaines années.



Mais je compte bien entendu être aidé et soutenu par l'ensemble des élus du Conseil Municipal et dès aujourd'hui, j'invite chacune et chacun d'entre vous à participer activement à la gestion de notre commune.

Je félicite pour leur engagement tous les nouveaux qui entrent au conseil pour la première fois et leur souhaite d'apporter un nouvel élan. Que nos différences soient une force, que chacun mesure sa responsabilité d'élu local et que nos discussions soient constructives.

Aujourd'hui, une page se tourne pour 3 de nos adjoints et je tiens à saluer le travail accompli par Audrey MAALEM, François GISSINGER et Gilbert GENTZBITTEL au cours de toutes ces années qu'ils ont consacrées à la commune. Cet engagement mérite notre considération et notre respect. Un grand merci !

Pour ma part, je mettrai toute mon énergie, toute ma volonté à faire progresser notre village vers l'essor et le mieux vivre ensemble.

Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien.

Franck Grandgirard

1^{ère} décision, la réduction des indemnités d'élus ...

Franck Grandgirard a proposé de ne pas utiliser le taux maximal autorisé par la loi, mais d'appliquer une réduction de 30% pour l'indemnité du Maire et des Adjointes.

Une décision adoptée à l'unanimité !

Cette mesure s'inscrit dans la lignée de celle déjà prise par le conseil municipal de diminuer le nombre d'adjoint, passant de 4 à 3 afin de réaliser des économies.

Il s'agit de montrer que les élus peuvent et doivent faire des efforts.



Permanences	Lundi de 15h à 17h	-	Mercredi de 17h à 19h	-	Vendredi de 14h à 16h
Mairie	Mardi de 8h à 10h	-	Jeudi de 10h à 12h	-	Samedi sur rendez vous

Constitution des commissions communales

Finances et Ressources Humaines

Assure une vision globale du plan financier avec l'exigence principale de la saine gestion des deniers publics

Développe les actions en direction du personnel communal

Membre	Camille KAYSER
Membre	Alain MOHN
Membre	Benjamin FRIEDRICH
Membre	Agnès VALENTIN
Membre	Martine MEILLER
Membre	Menderes UNLU

Cadre de Vie

Initie les réflexions portant sur l'aménagement, la gestion et la mise en valeur du patrimoine communal en prenant en compte les exigences environnementales

- l'aménagement et l'urbanisme,
- les travaux, la sécurité des biens,
- l'environnement, l'eau et la forêt,

Vice-président **Alain MOHN**

Membre	Anthony FREY
Membre	Pierre-François BITSCH
Membre	Maximilien VOVILIER
Membre	Frédéric KNOPF
Membre	Philippe RITTER

Vie Citoyenne

Chargée des relations avec les associations sportives, culturelles et sociales, des affaires se rapportant à l'éducation et aux écoles, des fêtes et des cérémonies

Vice-présidente **Martine MEILLER**

Membre	Annick RIEKER
Membre	Anthony FREY
Membre	Camille KAYSER
Membre	Laure FINK
Membre	Valérie PROUST

Communication

Met en œuvre la politique de communication entre la municipalité et la population

Vice-président **Pierre-François BITSCH**

Membre	Laure FINK
Membre	Benjamin FRIEDRICH
Membre	Annick RIEKER
Membre	Agnès VALENTIN
Membre	Philippe RITTER

Comités consultatifs

Les comités consultatifs, voulus et créés par l'équipe municipal, sont ouverts à tous les citoyens qui souhaitent donner leurs avis sur des questions locales. Ils sont des outils de la participation citoyenne.

Chaque comité consultatif est composé d'une part, des élus formant la commission municipale dont il dépend et d'autre part, de membres non élus, nommés par arrêté du Maire, après avoir fait acte de candidature.

Si vous souhaitez participer à ces comités consultatifs, nous vous remercions de bien vouloir nous préciser votre choix de Comité consultatif : « **Cadre de Vie** » ou « **Vie citoyenne** »



Permanences	Lundi de 15h à 17h	-	Mercredi de 17h à 19h	-	Vendredi de 14h à 16h
Mairie	Mardi de 8h à 10h	-	Jeudi de 10h à 12h	-	Samedi sur rendez vous

À l'école, la reprise progressive se poursuit

Une première phase de reprise de l'enseignement élémentaire est engagée depuis le 18 mai.

A partir du 2 juin, tous les niveaux scolaires (mais pas tous les élèves !!!) reprennent le chemin de l'école dans le respect des règles du protocole sanitaire. Pour respecter l'impératif de sécurité sanitaire les enfants sont répartis par groupes.



Seuls les élèves dits "prioritaires" sont accueillis chaque semaine :

- les enfants des personnels de santé, agents des services indispensables de l'État et des collectivités, enseignants,
- les enfants inscrits dans les classes dont les deux parents travaillent et qui ne peuvent pas exercer leur profession en télé-travail. Les fratries de ces enfants sont acceptées quel que soit le niveau scolaire détenu.

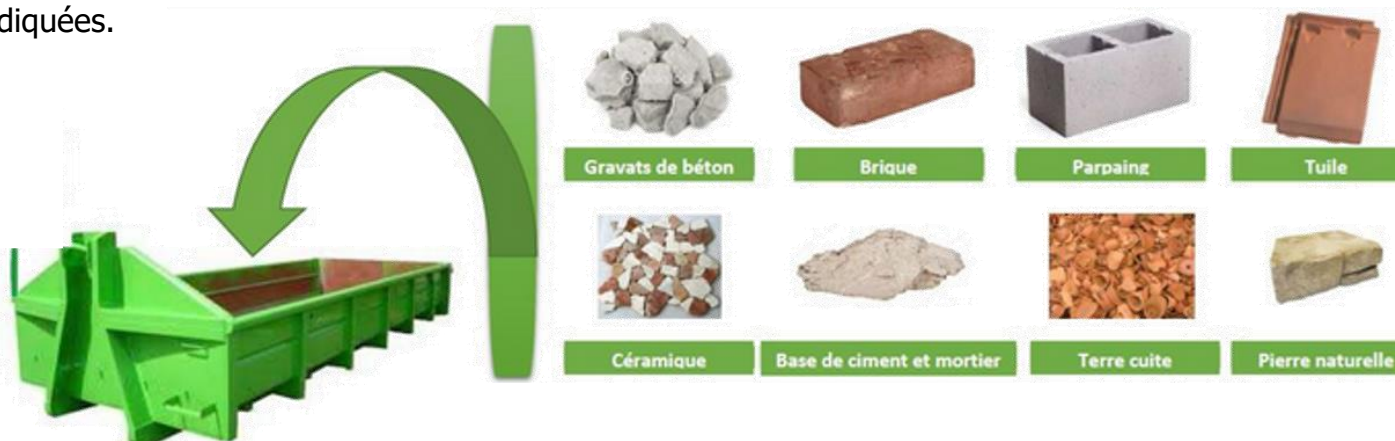
Les parents, qui jouent un rôle essentiel, prendront connaissance des différentes informations et règles mentionnées dans le document « plan de fonctionnement » transmis par la directrice de l'école.

Une continuité pédagogique est assurée en distanciel pour les autres élèves. Les attestations pour l'employeur seront délivrées par la directrice de l'école.

Respecter les consignes de tri !!!

La présence de déchets interdits dans les bennes à gravats (terre, béton cellulaire, plâtre, amiante, fibre de verre, ferraille, plastique, bois, palette ...) se traduit pour la commune par un refus de traitement de la benne par le prestataire et un surcoût significatif.

Si chacun veut voir perdurer ce service offert aux usagers, il est impératif de respecter les consignes indiquées.



Permanences	Lundi de 15h à 17h	-	Mercredi de 17h à 19h	-	Vendredi de 14h à 16h
Mairie	Mardi de 8h à 10h	-	Jeudi de 10h à 12h	-	Samedi sur rendez vous